

DEL-2020-160

L'An deux mille vingt, le dix-huit novembre, à 15 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 12/11/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Joseph DEAGE, Vice-Président.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, CHASSAGNE, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

En visioconférence :

Mme BOUCHET.

MM. COUTIER, GILLET, GYSELINCK.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. AMOUDRY, BOISIER, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER, Payeure départementale.

Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR (en visio),

MM. CHALLEAT, GAL (en visio), LACHAT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 19

Représenté par mandat : 0

Objet : COMMUNE D'EPAGNY-METZ-TESSY - AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LA MONTAGNE - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DES RESEAUX SECS - CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE

Exposé du Président,

Par délibération en date du 21 septembre 2016, le Bureau syndical a approuvé la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'EPAGNY-METZ-TESSY pour les travaux de construction d'infrastructures des réseaux secs dans le cadre de l'aménagement de la route de la Montagne.

Les modalités initiales de financement des ouvrages étaient les suivantes :

Montant estimé de l'opération :

- Réseaux de distribution publique d'électricité 24.953,66 € H.T. soit 29.944,39 € TTC
- Réseaux d'éclairage public : 2.849,28 € H.T. soit 3.419,14 € TTC
- Réseaux de télécommunication : 11.808,19 € H.T. soit 14.169,83 € TTC

Aujourd'hui et afin de tenir compte des prestations réellement effectuées, il apparaît nécessaire de revoir les montants de l'opération comme suit :

Nature des travaux objet de la désignation de maîtrise d'ouvrage :

- Travaux de génie civil de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Montants estimés de l'opération :

- Réseaux de distribution publique d'électricité 24.863,00 € H.T. soit 29.835,60 € TTC
- Réseaux d'éclairage public : 13.435,00 € H.T. soit 16.122,00 € TTC
- Réseaux de télécommunication : 3.810,00 € H.T. soit 4.572,00 € TTC

Participation financière du Syndicat :

- 40 % du montant H.T. des travaux de génie civil sur le réseau public basse tension de distribution d'électricité,
- 30 % du montant H.T. des travaux de génie civil sur le réseau de l'éclairage public,

soit une participation maximale pour le Syndicat de : 16.619,79 € (montant H.T. + part de TVA récupérée).

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant n°1 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage proposé,
2. à autoriser le Président à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.

